

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE574

présenté par  
M. Nogal, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

À la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer à la référence :

« L. 309-1-1 »

la référence :

« L. 302-9-1-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.